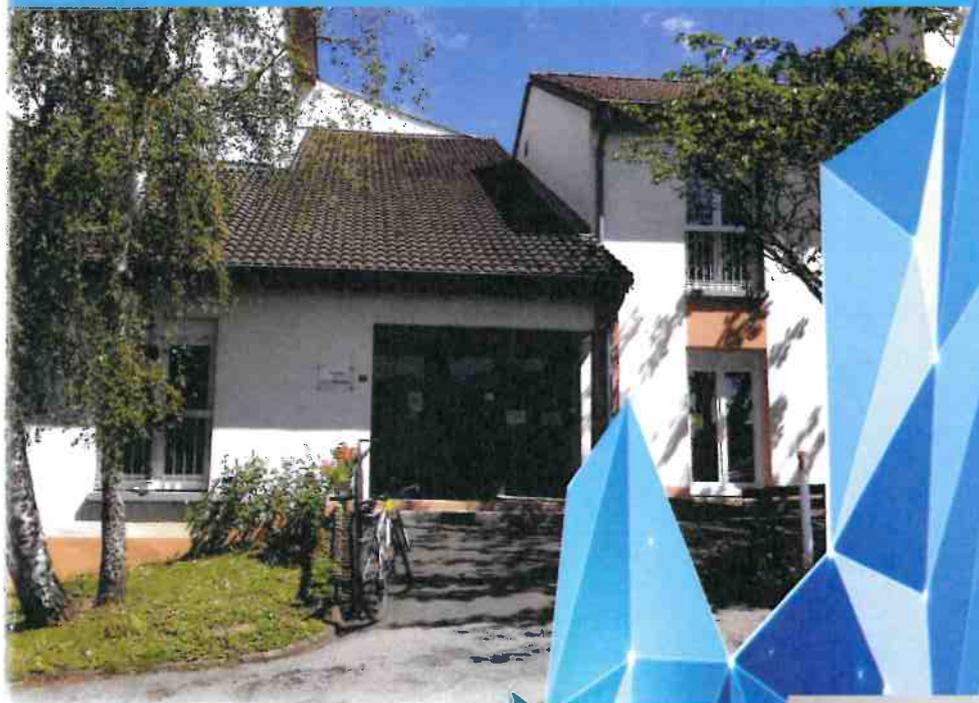


► Les Chênebeaux

RÉSIDENCE

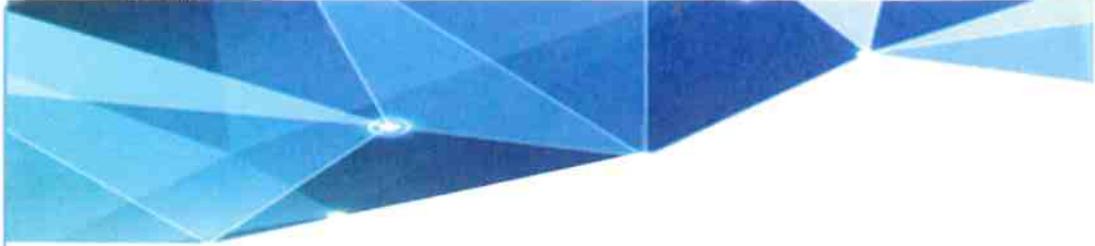
AUTONOMIE

Livret d'accueil



17 Rue de la Couture - 87370 LAURIERE
Tél. **05 55 71 40 44**
www.mairiedelauriere.fr

*Résidence
Les Chênebeaux*



PRESENTATION

Le livret d'accueil complète le dossier de préadmission pour intégrer la Résidence « Les Chênebeaux », gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Laurière.

Ce document vous présente l'établissement et les prestations qui seront proposées. Le personnel de la Résidence est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Merci de votre confiance.

2

La Résidence dispose :

❖ 30 studios pour les personnes âgées autonomes et valides (GIR 5 ET 6) *

Modalités d'admission

Après avoir complété le dossier de demande d'admission, il doit être déposé au secrétariat de la Mairie.

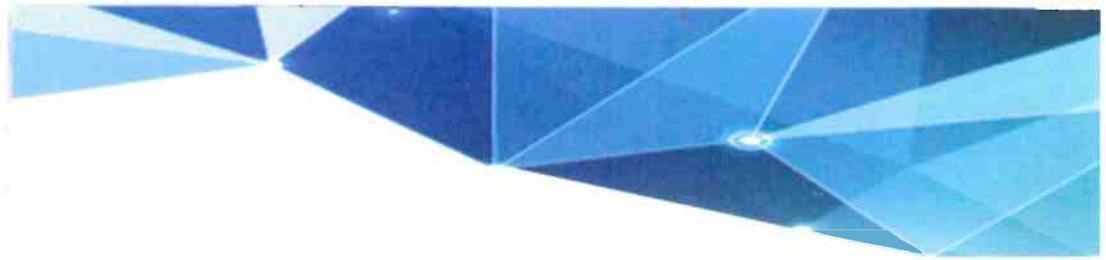
Dès qu'un logement est vacant, l'admission est prononcée par le Président du CCAS, ou la personne mandatée après avis de la Direction.

En cas d'avis favorable, un rendez-vous sera fixé afin de valider l'entrée et une liste de documents sera demandée.

Tous les studios sont équipés d'une ligne téléphonique et d'une prise télévision. Les clés du studio et de la boîte aux lettres sont remises à la signature du contrat de séjour.

Les résidents apportent leurs meubles et leurs effets personnels.

** La grille GIR sert à évaluer le niveau de dépendance des personnes. Elle est à remplir par le médecin.*



L'ÉTABLISSEMENT

Située au Nord de la Haute-Vienne, à environ 40 kms de Limoges, dans le bourg de Laurière, la Résidence Autonomie « Les Chênebeaux » accueille les personnes âgées autonomes de plus de 60 ans.



L'établissement est sous surveillance 7 jrs / 7.
Un veilleur de nuit assure la permanence de 19h à 7h du matin.

Les portes de la résidence sont ouvertes de 7h à 19h.

Les visites sont libres dans les studios, les locaux collectifs et le jardin.

Les résidents peuvent inviter leur proche à déjeuner en prévenant le personnel à l'avance.

La résidence dispose de 30 studios d'environ 35 m² répartis sur 2 étages, accessibles par ascenseur.

Chaque studio est composé de :

- **Une pièce principale avec un coin chambre et une kitchenette (évier, plaque électrique)**
- **Une salle de bain avec WC et douche avec barres d'appui**
- **Une entrée avec placard étagère et penderie**

Les studios et Les espaces collectifs

Les studios

Les résidents aménagent leur appartement à leur goût et le personnalisent en apportant leur propre mobilier dans la mesure où cela ne gêne pas les déplacements dans le studio.



4

Les espaces collectifs

Le rez-de-chaussée est doté d'un restaurant, d'un salon avec télévision, d'un coin lecture, d'un hall d'accueil et de sanitaires.



Les espaces privés



Bureau du service administratif et accueil

Bureau de transmissions : il est utilisé par les intervenants extérieurs tels que les infirmier(e)s, les médecins et autres collaborateurs pour échanger les informations concernant les résidents.

Espace dédié au personnel de l'établissement.



La restauration et Les soins

▶ La restauration

La cuisine et la confection des repas sont assurées sur place par le personnel de l'établissement.

Les menus sont élaborés chaque jour et offrent des repas variés et équilibrés tout en tenant compte des régimes alimentaires de chacun.

Les repas du soir sont servis directement en studio.

Les repas sont facultatifs et sont réservés à l'avance.

Des repas pour les visiteurs peuvent être commandés 24h à l'avance.

La grille des tarifs fixés par le Conseil Départemental est affichée dans le hall.



▶ Les soins

Chaque résident conserve le libre choix de son médecin traitant ainsi que des autres intervenants libéraux. Si le résident ne possède pas de médecin traitant, le personnel administratif pourra lui fournir les références administratives de plusieurs médecins et intervenants. Le résident sélectionnera librement l'équipe médicale parmi cette liste.

Aucune prise en charge des soins n'est assurée par l'établissement.

Pour la sécurité de chacun, des numéros d'URGENCE (chute, malaise, ...) vous seront remis.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Les tarifs journaliers sont joints au dossier d'admission.

Mensuellement, le résident règle le prix de journée correspondant au loyer et aux charges, ainsi que les repas (facultatifs).

L'abonnement téléphonique est à la charge du résident.

Sous certaines conditions de ressources, le résident peut percevoir l'Allocation Logement Personnalisée.

FORMALITÉS D'ADMISSION

Ce livret d'accueil vous a présenté la Résidence Les Chênebeaux afin de vous aider dans votre choix d'établissement.

Deux conditions seront prises en compte pour votre admission :

- Votre degré d'autonomie
- La limite thérapeutique

6

Le dossier d'admission remis avec ce livret d'accueil comporte un volet administratif à remplir par vous-même ou votre représentant légal, et un volet médical à faire remplir par votre médecin traitant. L'ensemble du dossier doit être retourné pour étude par la Direction de l'établissement.

Dès qu'une place est disponible et que la Direction a donné un avis favorable, vous serez contacté pour poursuivre les démarches administratives en vue de l'admission.

DOCUMENTS ET INFORMATION

Vous trouverez en annexe le règlement de fonctionnement, ainsi que tous les documents nécessaires à votre intégration au sein de la résidence.

Un contrat de séjour sera conclu avec vous lors de votre arrivée. Ce contrat définira les objectifs et la nature de votre prise en charge dans l'établissement.

Attentif à la satisfaction de vos besoins, nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute précision ou recevoir toute suggestion susceptible d'améliorer la qualité de la prestation apportée aux résidents.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ANIMAUX

Les chiens de petite taille et les chats peuvent être autorisés sous réserve d'être sortis régulièrement et de ne pas nuire à la tranquillité des résidents.

Les oiseaux en cage (dimensions raisonnables) sont autorisés.

Les vaccinations sont obligatoires. La nourriture et l'entretien sont à la charge du résident. Il est également indispensable de prévoir une solution de garde en cas d'hospitalisation ou absence de longue durée.

Les autres animaux sont interdits.

LINGE

L'entretien du linge est à la charge du résident.

LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DU LOGEMENT

L'établissement assure les réparations courantes de matériel d'aide à la vie quotidienne. Le personnel communal peut intervenir également si vous rencontrez des petites pannes dans votre studio.

L'entretien des parties communes est totalement pris en charge par le personnel de la Résidence.

Vous êtes chargé de l'entretien de votre studio.

LE TELEPHONE

Tous les studios sont équipés d'une ligne téléphonique.

L'abonnement téléphonique est à la charge du résident.

DEPLACEMENTS ET VISITES

Les portes de la résidence sont ouvertes de 7h00 à 19h00. Les visites sont libres dans les studios, les locaux collectifs et le jardin. Les résidents peuvent inviter leur proche à déjeuner en prévenant le personnel à l'avance. Chaque résident est libre de son temps et de ses déplacements mais doit respecter les horaires de l'établissement. Si vous vous absentez pour une durée conséquente merci d'en informer le personnel.